

## Règlement actualisé le 19 février 2025

### TITRE

#### ■ Article 1.

1/Le District de Football de la Charente organise une compétition départementale de promotion du Futnet.

2/Cette compétition est dénommée « Challenge Futnet de la Charente ».

### ENGAGEMENTS

#### ■ Article 2.

1/Cette épreuve est ouverte à tous les clubs affiliés à la F.F.F appartenant au District de Football de la Charente. Le nombre d'équipes engagées pour chaque club est libre.

2/Le club recevant une étape de la compétition devra engager au minimum deux équipes.

Une équipe se compose de deux joueurs (double), avec un éventuel remplaçant.

3/La commission d'organisation se réserve le droit d'inviter sur la compétition des équipes membres d'autres Districts de la Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine.

### SYSTÈME DE L'ÉPREUVE - CALENDRIER

#### ■ Article 3.

1/La compétition se joue en double (deux contre deux), sur au moins 5 tournois locaux, organisés sur le territoire du District de Football de la Charente.

2/Le nombre d'équipes engagées sera au minimum de 4 et au maximum de 16.

4/Le format de chaque tournoi sera arrêté par la commission d'organisation en amont de la date, au regard du nombre d'équipes engagées.

### ORGANISATION MATERIELLE DES RENCONTRES

#### ■ Article 4.

##### 4.1. Calendrier et horaires

1/La compétition se compose d'au moins cinq tournois.

2/Les tournois se disputent le dimanche, de 10h à 13h ou le vendredi en soirée.

3/Le planning du tournoi est établi par la commission d'organisation.

##### 4.2. Choix des installations sportives

1/Les clubs recevant des tournois de la compétition proposent une installation disponible qui doit être validée par la commission.

2/Les installations sportives doivent répondre aux normes prévues par le cahier des charges fédéral.

##### 4.3. Organisation des rencontres sur site

1/La commission d'organisation revêt la qualité d'organisateur matériel des tournois.

2/Elle mettra à disposition :

les filets ;  
les ballons GALA taille 5 ;  
un manomètre ;  
des sifflets pour les arbitres ;  
des scoreurs.

3/Le club recevant est chargé de prévoir les denrées et boissons suffisantes pour une journée de compétition.

#### **4.4. Tenue et police**

1/Les joueurs d'une même équipe doivent porter une tenue similaire, aux couleurs officielles du club représenté.

2/Chaque club participant désigne un dirigeant responsable de l'engagement des joueurs, Indépendamment du nombre d'équipes engagées.

#### **PARTICIPATIONS**

##### **■ Article 5.**

1/Les règlements généraux de la FFF et de la LFNA sont applicables.

2/La compétition est ouverte aux licences « Futnet », « Libre », « Futsal », « Foot Loisir » en mixité.

3/ Les joueurs peuvent participer avec le système de la double licence.

4/Les garçons et les filles à partir des U14 sont autorisés à prendre part aux rencontres.

#### **ARBITRAGE**

##### **■ Article 6.**

1/Les arbitres sont désignés par la commission d'organisation pour chaque tournoi de l'épreuve. Ils sont choisis parmi les joueurs engagés ne disputant pas de rencontre simultanément.

2/La commission d'organisation peut se faire représenter lors de chaque tournoi par l'un de ses membres.

#### **DIVERS**

##### **■ Article 7.**

Les cas non prévus dans le présent règlement seront étudiés par la Commission d'organisation de la compétition.

-----